DÉLIBÉRATION N° 20-2026 DU SYNDICAT MIXTE "A 75"

Délibération prise en séance du 22 octobre à 9H00

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre 2026 à 9H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « A 75 » à la Mairie de SÉVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Claude ASSIER, M. Fabrice FRAYSSINET

Etaient absents et représentés :
- Mme Monique ALIES a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Christophe LABORIE a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Sébastien DAVID a donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY
- Mme Emmanuelle GAZEL a donné pouvoir à M. Fabrice FRAYSSINET

Objet : Élection partielle du Bureau

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-9, L. 5711-11 et L. 2122-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2026-10-12-00001 du 12 octobre 2026 portant modification des statuts du Syndicat mixte de l'A75,

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 22 octobre 2026 ont été adressés à ses membres le 16 octobre 2026,

Considérant que les statuts fixent la composition du Bureau à 5 délégués dont 3 délégués issus du Département, 1 délégué de la Région et un 1 délégué des communautés de communes,

Considérant que le Président a été élu par délibération n°07-2026 en séance du 23 juillet 2026,

Considérant que les membres du Comité syndical ont accepté unanimement la proposition du Président de procéder à une élection à main levée,

Le Comité syndical, élit à l'unanimité :

- 1er Vice-président représentant le Département : M. Jean-Luc CALMELLY
- 2nd Vice-président représentant le Département : M. Christian NAUDAN
- 1er membre représentant les communautés de communes : M. Fabrice FRAYSSINET
- 2nd membre représentant la Région : Mme Christine SAHUET

Le Président du Syndicat mixte

Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
- **Nombre de membres en exercice : 15**
- **Nombre de membres présents : 5**
- **Nombre de suffrages exprimés : 9**

Accusé de réception en préfecture
012-251201141-20261022-20261022_202026-DE
Reçu le 03/11/2026